



## Commission des dynamiques territoriales

### 2342 - Protection de la nature

#### Gestion des Espaces Naturels Sensibles départementaux

#### Rapport n° CP/2015/356

#### Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

#### Résumé :

Dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), le Département du Bas-Rhin a acquis des terrains, qu'il gère et restaure afin de sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel soit en partenariat, soit en régie.

L'objet du présent rapport est d'individualiser le programme de travaux 2015.

Dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département s'est rendu propriétaire d'un certain nombre de sites.

Parmi eux, se trouve le vaste ENS du Grossmatt à Leutenheim et Kauffenheim, acquis en 2013. Ce site accueille une très grande variété d'espèces rares et menacées liées aux zones humides et constitue un élément fort de la biodiversité. Les inventaires menés depuis 2 ans ont permis de révéler cette extraordinaire richesse.

Ce site a cependant subi des travaux de rectification dans les années 70 qui ont perturbé le bon fonctionnement des cours d'eau mais également celui de l'ensemble des zones humides associées.

Dans ce cadre, et en lien avec les travaux menés par le Syndicat Mixte Sauer-Eberbach sur ce dernier cours d'eau, des travaux de restauration sont prévus dans cet ENS afin de retrouver un état hydraulique et écologique satisfaisant.

Ces travaux permettront également à ce site de jouer son rôle de polder et d'écrêter les crues de l'Eberbach.

Ils ont fait l'objet des démarches nécessaires au titre de la loi sur l'eau, de Natura 2000 et du Code Forestier. Un partenariat avec les associations foncières de Leutenheim et Kauffenheim sera mis en place sur ces fossés pendant la phase de travaux.

D'autres travaux d'entretiens courants sont aussi rendus nécessaires sur ce site et celui du Woerr (entretien des haies, suppression de vieilles clôtures, ...).

Ces travaux seront réalisés en régie par le Parc Départemental d'Erstein.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39082	23-231788-738	87 500,00 €	87 500,00 €	57 500,00 €
1691	011-6188-738	12 000,00 €	11 338,81 €	11 338,81 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'effectuer des travaux de gestion pour un montant total de 11 338,81 € et de renaturation pour un montant total de 57 500 € dans les Espaces Naturels Sensibles. Ces dépenses sont justifiables au titre de l'article L142-2 du Code de l'Urbanisme.*

*- autorise son président à signer tous les documents et conventions afférents à la bonne réalisation de ces travaux.*

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY